



Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis 2023-03 relatif à la demande d'un crédit d'investissement inhérent à l'aménagement du chemin de la Louye et de la route de Lausanne pour les accès au bâtiment du battoir

La commission ad hoc composée de Madame Maria Murça, Monsieur Michel Panchaud et Monsieur Lucien Ecofey s'est réunie le 19 avril et le 1^{er} mai. Le 20 avril, sur les lieux du projet, elle a rencontré Madame Patricia Riva, municipale responsable du préavis, qui a répondu à ses questions. La commission la remercie pour sa disponibilité.

La légende du plan présenté sur le préavis manque. Vous la trouverez en annexe de ce rapport.

1 Objectifs des travaux

- sécuriser les accès au battoir
- sécuriser le passage des piétons cheminant depuis la route de Lausanne en direction de la grand-rue par la Louye et le long de la route de Lausanne
- séparer la parcelle du battoir de la route de Lausanne

2 Livrables du projet

Les travaux prévus par le préavis 2023-03 doivent fournir

- un trottoir sur le côté sud du chemin de la Louye, le long de la parcelle du battoir
- un trottoir traversant le chemin de la Louye, le long de la route de Lausanne
- la rénovation d'une conduite d'eau potable
- la rénovation d'un collecteur d'eau claire
- une bande herbeuse arborisée séparant le battoir de la route de Lausanne

2.1 Manque sur le préavis

Deux mâts d'éclairage public présents sur l'estimation de ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA.

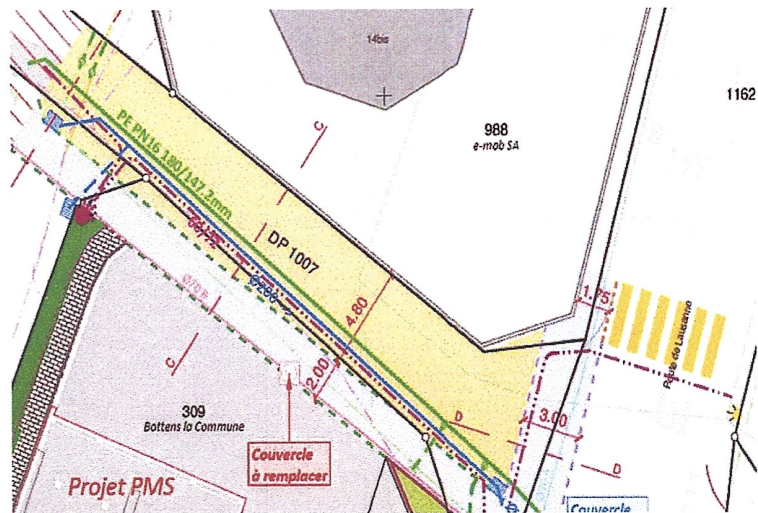
3 Chemin de la Louye

3.1 Emplacement du trottoir

Lors de la rencontre avec la commission ad hoc, Madame Patricia Riva, ensuite d'une remarque de la commission des finances, estime que l'emplacement du trottoir le long de la parcelle du battoir, du côté sud du chemin de la Louye, en direction de la Grand-rue est inopportun.

En effet, celui-ci :

- imposerait de traverser le chemin de la Louye pour l'atteindre depuis la passage-piétons de la route de Lausanne
- traverserait les trajectoires des véhicules se rendant au battoir (locataires, clients, véhicules de livraison)
- en cas d'un prolongement futur jusqu'à la grand-rue, se situerait entre de nombreuses places de parc et la route



De l'avis de Monsieur Paul Sirvent, ingénieur conseil chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA : *"côté nord [un trottoir] est plus sécuritaire car les accès au battoir se feraient de l'autre côté, mais au niveau giration, les voitures et camions de déchargement auront plus de mal à manœuvrer"*

3.2 Éclairage public

Bien qu'absent du préavis, un mât d'éclairage public, en rose sur le plan, est prévu à l'angle nord-ouest de la parcelle du battoir.

3.3 Remplacement de conduites

Les travaux du chemin de la Louye permettront de remplacer une conduite d'eau potable et un collecteur d'eau claire. Ces canalisations doivent impérativement être remplacées.

3.4 Étude sur l'aménagement du chemin de la Louye (préavis 2022-08)

L'emplacement du trottoir et l'aménagement du chemin de la Louye sont conditionnés aux résultats de l'étude en cours sur la mobilité (préavis 2022-08 relatif à la demande de crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales).

Le 24 avril, Monsieur Paul Sirvent, ingénieur conseil chez ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA informait la municipalité par courriel que son entreprise proposera deux variantes pour la réfection du chemin de la Louye : *"une variante avec laquelle on reste sur la largeur du chemin existant (étroit, comme aux placettes p.e.), et une variante avec l'ajout d'une bande mixte piétons/vélos (plus aisée), mais c'est encore en cours (...)"*. Pour la commission, il est inconcevable de rénover une route dont on ignore sa largeur future.

3.5 Synthèse

La commission estime que les travaux proposés dans le préavis pour le chemin de la Louye doivent être refusés car :

1. l'emplacement du trottoir est sérieusement remis en question
2. alors que le conseil communal a consenti à une dépense de CHF 73'500 pour étudier la mobilité et la circulation dans cette partie du village, il est risqué de prendre des décisions qui pourraient aller à l'encontre des conclusions de cette étude

4 Route de Lausanne

4.1 Trottoir

Le trottoir qui traversera le chemin de la Louye le long de la route de Lausanne, selon Madame Patricia Riva, sera un passage délimité par des pavés marquant la priorité aux piétons. Il n'entravera pas la circulation des voitures par une surélévation. Cet aménagement sera utile pour canaliser le flux des passants et sécuriser leur passage.

4.2 Bande végétalisée

La zone végétalisée prévue entre la route de Lausanne et la nouvelle construction permettra :

- de sécuriser le passage des piétons
- de séparer la parcelle du battoir de la route de Lausanne

Elle évitera également aux appartements d'avoir une vue directe sur la route.

La proximité de la végétation donnera également aux usagers de la RC 501 l'impression d'un rétrécissement de route. Ce qui forcera leur ralentissement à l'entrée du village.

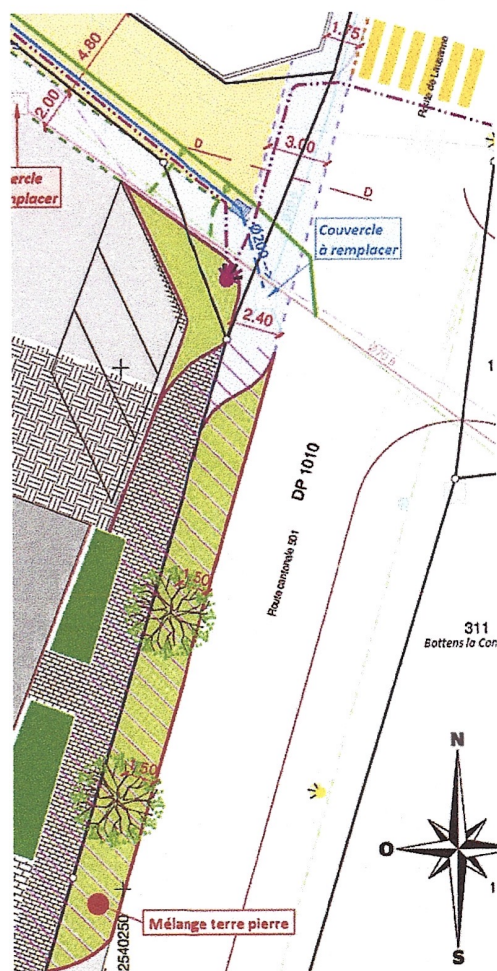
Ces prochains mois, la municipalité soumettra au conseil un préavis pour la rénovation complète de la route de Lausanne. Ces futurs travaux ne remettent pas en cause, ni n'endommageront les réalisations effectuées à la suite de ce préavis.

4.3 Éclairage public

Bien qu'absent du préavis, un mât d'éclairage public, en rose sur le plan, est prévu à l'angle de la route de Lausanne et du chemin de la Louye.

4.4 Synthèse

Pour la commission, le projet d'aménagement de la route de Lausanne est abouti et apporte une plus-value aux usagers de la route et du battoir.





5 Délais

Comme mentionné par le préavis, le bâtiment du battoir devrait être terminé en juillet prochain. Évidemment, il serait idéal que les travaux d'aménagement des environs directs de l'immeuble soient réalisés. Toutefois, l'utilisation de l'immeuble du battoir ainsi que ses accès seraient garantis et sans encombre même sans ces travaux. Ils pourraient donc intervenir même après la remise de l'ouvrage en juillet. Selon la commission, il n'y a pas d'urgence. En outre, la commission estime qu'il sera difficile de terminer les travaux prévus par le préavis en juillet.

6 Budget

Les coûts présentés dans le préavis sont une estimation de l'entreprise ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA, car aucune soumission n'est encore réalisée. La précision de l'estimation est de +/- 15%.

Le montant de la subvention de l'ECA est inconnue.

Les arbres présents sur le plan sont absents du budget mais y seraient compris.

L'estimation de ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA est annexée à ce rapport.

Le budget présenté dans le préavis 2023-03 est imprécis et ne peut pas être accepté tel quel.

7 Sécurité

La sécurité des piétons cheminant le long du chemin de la Louye et de la route de Lausanne est un objectif des travaux proposés par le préavis.

Lors de sa visite sur les lieux entre 17h00 et 18h00, la commission a observé le trafic incessant sur la route de Lausanne alors que deux voitures empruntaient le chemin de la Louye.

De ce point de vue, il est évident que les travaux le long de la route de Lausanne doivent être entrepris sans attendre (trottoir traversant et bande végétalisée).

En revanche, les aménagements du chemin de la Louye peuvent attendre les recommandations de l'étude en cours. En effet, la solution proposée dans ce préavis est remise en question par la municipalité-même. L'intégration des travaux prévus dans les propositions que soumettra l'étude sur la mobilité ne peut actuellement pas être garantie.

7.1 Évolution du trafic sur le chemin de la Louye

Dès la fin des travaux, le trafic sur le chemin de la Louye augmentera de :

- trajets des locataires
- arrivées et départs des clients des commerces
- livraisons du commerce



7.1.1 Trafic lié aux livraisons de la boulangerie

Actuellement, le trafic pour les livraisons de la boulangerie est le suivant (service postal inclus).

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
avant 0800	3	5	3	4	3	3	2
entre 0800 et 1600	4	7	6	5	11	2	0
Après 1600	2	1	1	1	1	0	0
Total	9	13	10	10	15	5	2

Source : Monsieur Pascal Clément

8 Conséquences d'un refus de la proposition décrite dans le préavis 2023-03

En cas de refus du projet décrit dans le préavis 2023-03, la commune devra demander un crédit pour les travaux de remplacement des conduites de la Louye dans un nouveau préavis.

L'accès au battoir devra être garanti durant les travaux sur le chemin de la Louye, si ceux-ci s'effectuent après la remise des objets aux locataires.

9 Conclusion

La commission ad hoc considère que :

1. la description des travaux prévus au chemin de la Louye manque de précision
2. le conseil communal doit attendre le résultat de l'étude sur la mobilité du préavis 2022-08 avant de prendre une décision sur la rénovation du chemin de la Louye
3. le budget du préavis doit être basé sur des devis précis et non sur une estimation
4. les aménagements prévus le long de la route de Lausanne sont indispensables

C'est pourquoi elle vous recommande :

1. de refuser les demandes de la municipalité formulée dans les conclusions préavis 2023-03
2. d'accepter la motion de la commission ad hoc "*aménagement de la route de Lausanne pour les accès au bâtiment du battoir*"

Bottens, le 3 mai 2023

Murça Maria

Membre

Panchaud Michel

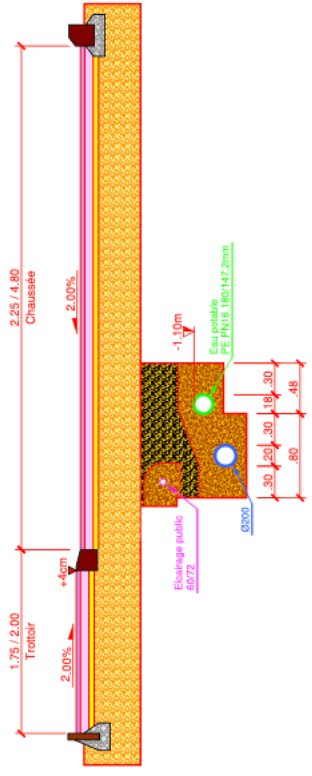
Membre

Ecoffey Lucien

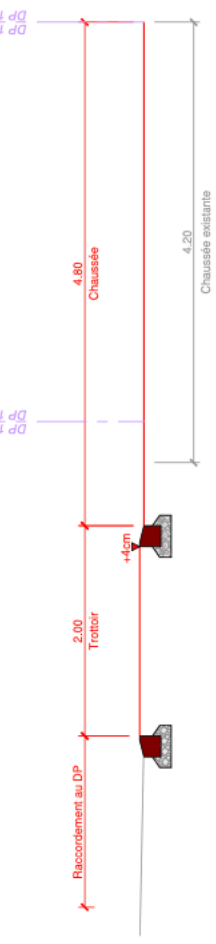
Rapporteur

Chaussée	
	AC 11N - ép. 4 cm
	ACT 22N - ép. 8 cm
	GNT 0/22 - ép. 5 cm
	GNT 0/45 - ép. min. 40 cm
	Matériaux d'excavation, triés compactage, couche ép. 30 cm
	Sable 0/4

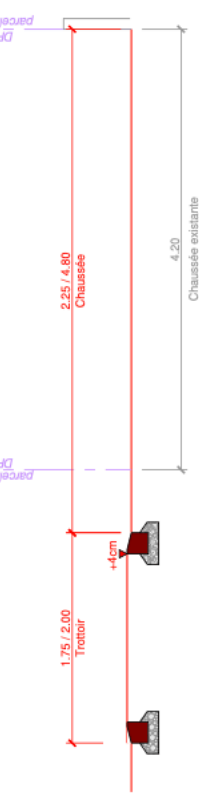
Coupe Type
1:50



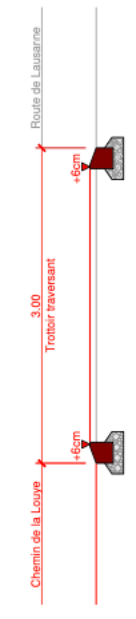
Coupe B-B
1:50



Coupe C-C
1:50

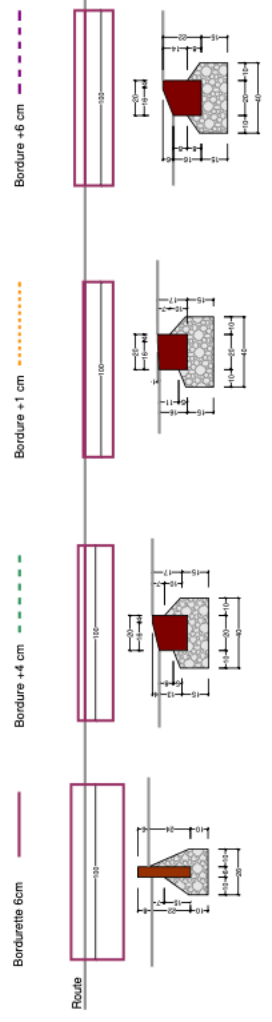


Coupe D-D
1:50



LEGENDE	
nouveau	existant

Bordures



COMMUNE DE BOTTENS

Chemin de la Louye - secteur Battoir

Réfection collecteurs, conduite d'eau potable et route. Création d'un trottoir

Travaux:

Remplacement conduite d'eau potable et racc. privés jusqu'en limite de domaine public
 Mise en place d'un nouveau collecteur EC
 Réfection routière et création d'un nouveau trottoir
 Nouvel éclairage public
 Arborisation

DT N° 5514-108

Devis du 29.03.2023

DEVIS ESTIMATIF A +/- 15 %

RECAPITULATION		DEVIS du 29.03.2023
<u>Réfection routière, création trottoir et aménagements</u>		
Etudes prélim. (passage caméra, sondages, etc)	TTC	5 000.00
Génie civil route, trottoir, bordures coté ch. de la Louye	TTC	60 000.00
Génie civil route, trottoir, bordures coté RC	TTC	20 000.00
Génie civil nouveau collecteur EC, grilles de route, remplacement couvercles existants	TTC	15 000.00
Eclairage public (nouveaux mâts et raccordement)	TTC	10 000.00
Arborisation banquette RC	TTC	10 000.00
Honoraires ingénieur civil exécution	TTC	15 500.00
Honoraires géomètre, remise en état abornement	TTC	2 000.00
Divers et imprévus et pour arrondir	TTC	14 500.00
<u>Sous-total réfection routière</u>		<u>152 000.00</u>
<u>Remplacement conduite eau potable</u>		
Génie civil conduite eau potable	TTC	27 000.00
Appareillage conduite eau potable	TTC	20 000.00
Honoraires ingénieur civil étude et exécution	TTC	10 500.00
Honoraires géomètre	TTC	500.00
Divers et imprévus et pour arrondir	TTC	5 000.00
<u>Sous-total remplacement conduite eau potable</u>		<u>63 000.00</u>
TOTAL	TTC	215 000.00

Remarques:

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable peuvent être subventionnés par l'ECA. Une demande de subvention sera faite avant travaux.